Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-D_2025_132-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

N° 2025-132 **24/11/2025**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Culture Sports Loisirs Petite enfance Santé Autonomie
Service : Animation territoriale de santé
Objet : Demande de subvention au titre du Fonds d'intervention Régional de l'ARS Bretagne 2026 – Développer la communication inclusive avec la facilitation graphique sur des problématiques de santé

Le Président de REDON Agglomération,

Les élus de le Commission Santé Autonomie mobilisés au sein du Comité de pilotage du CLS ont fait remonter la difficulté à sensibiliser les habitants pour expliciter les choix d'aménagements communaux.

Par ailleurs, il est évident que les messages nationaux en lien avec des recommandations de santé ne sont pas suffisamment connus des habitants, malgré des supports de communication de qualité.

Il est proposé d'expérimenter la création de supports de communication complémentaire s'appuyant sur les recommandations nationales à travers la facilitation graphique.

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2020_77 du 15 juillet 2020 autorisant le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles susceptibles d'être octroyées à la Communauté, dans l'exercice de ses compétences, auprès de tout organisme financeur, public ou privé ;

VU le Contrat local de santé signé le 14 décembre 2022 ;

CONSIDERANT le besoin de sensibiliser les habitants aux recommandations de santé ;

La présente demande de FIR concerne l'élaboration de supports de facilitation graphique portant sur les recommandations nationales en lien avec 3 ou 4 problématiques de santé, priorisées en lien avec le CLS.

Le coût global prévisionnel du projet est de 4 000 euros, dont 3 000 euros font l'objet d'une demande de subvention et 1 000 euros sont à la charge de REDON Agglomération.

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-D_2025_132-DE

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de solliciter une demande de soutien financier à hauteur de 3 000 € auprès de l'ARS Bretagne en 2026 ;**
- **de signer par la suite toute convention avec l'ARS Bretagne relative à cette demande de subvention.**

Christophe BIDAUD
le 24/11/2025 10:02:20 +01:00

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général
Christophe BIDAUD

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34